

Retrouver un emploi : ils l'ont fait, ils en parlent

REGARD

Les progrès des traitements ont modifié la vie des personnes vivant avec le VIH. Beaucoup expriment désormais le désir de commencer ou de reprendre une activité professionnelle. Voici quelques témoignages, mêlant difficultés et succès, de personnes qui ont accompli ce parcours.



Le sida et le droit du travail, un guide utile pour les personnes séropositives et pour les employeurs. En librairie (80 F) ou par correspondance (105 F), auprès de : Les Editions de l'Atelier, les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, 75013 Paris, tél. : 01 44 08 95 15.

Les personnes séropositives qui, n'ayant pas ou plus d'emploi, désirent travailler connaissent des situations très diverses : certaines, après avoir connu la maladie, se retrouvent avec un blanc de cinq ou six ans dans leur curriculum vitae. Comment vont-elles l'expliquer à un éventuel employeur, si elles désirent reprendre le même métier ?

D'autres vont devoir se reconverter dans des branches professionnelles complètement différentes, soit parce qu'elles sont trop fatiguées, soit parce qu'elles éprouvent le désir de donner un sens à leur vie en se rendant utile ou en développant un don créatif qu'elles avaient enfoui au fond d'elles-mêmes. Pour des personnes plus jeunes, il s'agit de chercher un premier emploi tout en vivant avec la séropositivité et les traitements.

Tous se posent des questions pour lesquelles il n'existe pas de réponse définitive : dois-je confier ma séropositivité au

patron, aux collègues ? Suis-je assez en forme pour assurer chaque jour le travail qu'on me demande ?

L'accès à des lieux de soutien, d'accompagnement dans les réflexions et les démarches de recherche d'emploi revêt une importance particulière dans ce contexte (voir aussi pp. 34 à 36). Enfin, les témoignages recueillis montrent que ce n'est pas seulement l'activité, mais le sens que l'on lui donne qui est important.

Besoin de sécurité

Cyrille a 28 ans. Après l'annonce de sa séropositivité, voici dix ans, il supporte mal d'accumuler des emplois précaires ou de brefs contrats dans la vente de photos alternant avec des périodes de chômage. Se sachant atteint par le VIH, il éprouve le besoin d'être sécurisé par un emploi stable, mais la visite médicale à l'embauche le terrorise. Il décide de s'informer sur les droits des séropos. L'association Act Up le rassure en lui affirmant que le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

Cyrille postule pour plusieurs postes liés au tourisme. La SNCF le contacte. Six mois s'écoulent entre la visite médicale et les entretiens de sélection. Enfin, il obtient une embauche à temps partiel puis, après avoir réussi un examen de connaissances générales, il devient titulaire.

Il en est satisfait : « Ce travail n'est peut-être pas passionnant, mais il est fixe et régulier. Grâce à cette sécurité de l'emploi, je me sens beaucoup plus serein. Je suis fier de moi car j'ai passé des barrages de sélection assez difficiles : entretiens individuels avec un psy, entretiens de groupe pour tester mes motivations, tests de français et de calcul, etc. Avant, je pensais que c'était impossible de travailler quand on était séropo ! »

Cyrille ne vit plus au jour le jour et c'est bénéfique pour sa santé. Bien dans son corps et dans sa tête, il ajoute même : « Au début, j'angoissais en pensant que j'allais rester là toute ma vie, mais aujourd'hui je réalise que c'est peut-être un tremplin pour évoluer car j'ai la chance d'avoir accès à pas mal de formations. »



On ne prête qu'aux riches

Rodrigue, 35 ans, a été victime d'un lymphome (cancer) du foie. Il a subi un long traitement par chimiothérapie et est resté sans travailler pendant deux ans. Ensuite, alors qu'il va nettement mieux grâce à une trithérapie anti-VIH, il décide de créer son entreprise.

Il a obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (voir p. 34). Dans ce cadre, il fait une demande de dossier pour créateurs d'entreprise. Cependant, les démarches administratives lui paraissent fort longues.

De plus, pour lancer son projet, il faut qu'il investisse de l'argent, alors que ses revenus sont très modestes : cartes de visite, plaquettes promotionnelles, photocopies, frais postaux, etc. Après avoir dépensé ses économies, il se heurte à un refus des organismes qu'il a sollicités pour obtenir un emprunt.

Déçu, mais obstiné, il prend son courage à deux mains et achète le journal du lundi pour trouver un emploi dans la restauration. Il répond à la première annonce et il est embauché immédiatement. Cepen-

dant, la reprise est dure : mal aux pieds, mal dans les jambes, le stress en plus... Pendant un mois et demi, Rodrigue assume seul le travail de deux personnes : nettoyage du sol, service en salle, comptabilité... et sourire compris.

A ce rythme, il s'épuise vite et doit prendre un arrêt maladie de dix jours. Quand il revient, requinqué, il s'aperçoit que le chef cuisinier lui vole ses pourboires. Décidément, la galère continue ! Rodrigue s'en va, découragé au point de vouloir tout arrêter, y compris son traitement... Cependant, quelques semaines plus tard, il retrouve un peu d'espoir grâce à un nouveau projet professionnel.

Un séropo qui se débrouille

Avant d'apprendre sa séropositivité, Frédéric travaille comme gestionnaire de stocks dans une maison d'édition. Ce milieu lui plaît. Cependant, le choc lié à l'annonce de sa séropositivité lui fait abandonner son métier. Ensuite, il reste sans travail pendant six ans : trois ans et demi de chômage absolu, le reste comblé par des petits stages de quatre mois,

des intérim d'un ou deux mois, trois semaines aux vendanges...

Frédéric se retrouve sans ressource et ne peut pas percevoir le RMI car il n'a pas encore 25 ans. Il doit retourner vivre en province, dans sa famille. Pour ne pas rester inactif, il accepte un stage de comptabilité ainsi que quelques petits boulots. Mais, isolé, sans vrai travail, il est victime d'une sérieuse dépression. Il décide de remonter à Paris, chez un oncle qui l'embauche temporairement dans une grosse entreprise de confection, comme opérateur de saisie.

Parallèlement, il se met en contact avec des associations à qui il envoie son CV où il mentionne une connaissance du standard téléphonique et du logiciel informatique Word. Il se rend à Envol, organisme d'insertion professionnelle au service des personnes atteintes de maladies évolutives (voir p. 36). Envol le met en contact avec une association de lutte contre le sida qui cherche un secrétaire. Après une période d'essai, il y travaille aujourd'hui à plein temps.

Cette reprise de travail lui redonne espoir. C'est un passage qui va lui permettre de se former, peut-être de s'orienter vers une activité plus culturelle, comme le théâtre, la peinture. « J'ai bon espoir, conclut Frédéric, et tant que je suis en forme je préfère donner cette image d'un séropo qui se débrouille comme chacun, plutôt que celle du séropo victime. »

Trouver un sens à sa vie

Marc Olivier a aujourd'hui 48 ans. Il est certifié de lettres classiques. Son parcours est loin d'être un long fleuve tranquille. Dans les années 80, il vit aux USA où il donne des cours de français. En 1985, au cours d'un voyage en France, il apprend sa séropositivité. Comme il va bien, il ne s'occupe pas de son virus et ne change rien à sa vie aux USA.

Cependant, il perd son boulot. Il fait alors des études de masseur-guérisseur et exerce ce métier pour vivre et pour « faire du bien ». Il fréquente beaucoup le milieu du théâtre, s'investit dans la fabrication de masques d'art dramatique à Hollywood. « Grâce à l'Amérique, j'ai découvert mon vrai potentiel créatif dont je n'avais même pas soupçon », explique-t-il.

L'effrayante hécatombe dans le milieu gay l'incite, en 1990, à rentrer en France pour

Retrouver un emploi : ils l'ont fait, ils en parlent



Illustration : Philippe DEPOIX



La brochure Infection par le VIH/sida et travail est éditée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Pour la recevoir gratuitement, écrivez au CFES (Comité français d'éducation pour la santé), 2, rue Auguste-Comte, BP 51, 92174 Vanves Cedex.

être suivi médicalement si cela devenait nécessaire. Il trouve immédiatement un poste de direction à l'Education nationale, dans la formation continue. Mais, très vite, il « pète les plombs » car le fonctionariat le déprime. Il ne supporte pas la hiérarchie et c'est dans un élan de colère qu'il lance à sa supérieure directe : « Je suis séropositif. » On le renvoie sous des prétextes administratifs.

A partir de 1992, il est victime de diarrhées exténuantes pendant quinze mois et il subit trois hospitalisations. N'arrivant plus à travailler, il est obligé de retourner chez ses parents. « Je me sentais comme un légume », explique-t-il. Dès qu'il va mieux, il s'intéresse aux médecines parallèles, puis il milite à Act Up et entre à Actions-Traitements.

Mais il réalise que la vie associative lui prend trop de temps. Comme il ne peut rester tranquille, il décide de retourner au théâtre et se ruine en montant *Le Serment d'Eurydice*, un petit chef-d'œuvre qui n'est malheureusement reconnu par la presse comme tel que deux mois plus tard...

Actuellement, Marc Olivier mène « une vie de moine », entièrement consacrée au théâtre, avec des ressources très modestes. Il confie : « La trithérapie c'est important, mais ce n'est pas tout : il faut trouver un sens à sa vie. On ne passe pas par la séropositivité, par une approche de la mort, pour se retrouver à exercer un métier dans lequel on ne se sent pas bien. »

Jean-Louis ne supporte pas l'inactivité

Jean-Louis a 43 ans et il est séropo depuis treize ans. Jusqu'en 1991, il exerçait des fonctions de responsable de formation dans de grandes entreprises. Il avait encore toute sa force pour voyager, la maladie n'ayant pas fait son apparition. Mais, en 1993, il est « au bout du bout » : c'est ce qu'il appelle « les années sombres » pendant lesquelles le chômage le fait « plonger ».

D'un tempérament battant, il ne supporte pas de rester sans rien faire. Il effectue un stage de longue durée à l'ANPE, à l'issue duquel il obtient un poste pour s'occuper de l'insertion des jeunes. « L'Administration est une bonne mère », reconnaît-il. Il est embauché dans la Fonction publique d'Etat où il est mieux protégé. En novembre 1998, il doit prendre un congé longue maladie d'un an.

Quand il va mieux, même s'il se sent quelquefois exténué, il refuse de passer en mi-temps thérapeutique. « Je sentais que, si j'arrêtais de travailler, le virus allait gagner, que j'allais déclencher une maladie opportuniste », précise-t-il. S'il reconnaît être un fonctionnaire « peinard », avec des horaires aménagés, l'inactivité lui est insupportable : cela lui rappelle sa période de chômage où il a croisé des gens vraiment « dans la galère ». « Je suis devenu plus sensible à la société, explique-t-il. Quand j'étais cadre, je ne savais pas ce qui se passait en France. Je ne connaissais pas les clochards, ceux qui n'ont pas de boulot, de logement et qui, parfois, en plus, ont le sida... »

Jean-Louis aimerait, tout en travaillant à nouveau à plein temps, se rendre utile, par exemple dans des associations de

Appel à témoignages

Pour un colloque sur l'emploi, en avril 2000, AIDES recherche des témoignages concernant les difficultés rencontrées par les personnes séropositives pour rechercher, obtenir ou conserver un emploi. AIDES Fédération nationale, colloque sur l'emploi, 23, rue de Château-Landon, 75010 Paris, tél. : 01 53 26 26 26, fax : 01 53 26 27 86.

Ça fait du bien !

Marianne travaillait comme infirmière pour financer ses études de médecine. Elle tombe malade en 1989 : une pneumocystose (infection grave des poumons) l'oblige à tout interrompre. Pendant dix ans, elle vit grâce à une pension d'invalidité. En 1990, elle décide d'arrêter l'AZT, le seul anti-VIH alors disponible et qui, pour elle, a perdu son efficacité. S'intéressant aux médecines alternatives, elle lit quantité de livres sur le sujet et assiste à de nombreuses conférences.

En 1996, elle souffre à nouveau de graves problèmes pulmonaires exigeant une hospitalisation. Elle accepte alors une trithérapie. Elle se sent de mieux en mieux, fréquente les groupes de paroles sur les traitements organisés par AIDES, puis devient volontaire de cette association.

Lors d'un congrès médical, elle sympathise avec un médecin qui remarque ses aptitudes et l'engage à mi-temps dans son cabinet comme réceptionniste, avec le statut de travailleur handicapé (qui permet à l'employeur de payer moins de charges sociales, voir p. 34).

Les formalités liées à l'embauche sont complexes : il faut constituer différents dossiers pour l'ANPE, la Sécurité sociale, l'URSSAF, respecter les délais, n'oublier aucune pièce... Après avoir franchi les étapes de ce parcours du combattant administratif, Marianne conclut : « Ça fait du bien de se sentir capable de travailler à nouveau ! »

Christine WEINBERGER

lutte contre le sida. Cependant, il se trouve en échappement thérapeutique (pour lui, les traitements anti-VIH disponibles ne sont plus assez efficaces). Ce qui lui donne du courage, ce sont des images comme celle du professeur Monod qui, à 97 ans, cherche sa météorite dans le désert et puis entame une grève de la faim pour défendre les sans-papier.

« Je regarde ceux qui ont des projets de vie, qui s'accrochent, qui ont de la volonté, qui ne tiennent pas un discours négatif, qui évitent de se lamenter », conclut Jean-Louis : « La vie, c'est un combat permanent. »

Le dynamisme face à l'échec

Pendant dix ans, Francis a travaillé dans une entreprise de voyages. Tout allait bien et, pour ne pas avoir de problème, il n'avait rien dit de sa séropositivité. Mais il est victime d'un lymphome (cancer) foudroyant qui l'oblige à tout quitter pour suivre une chimiothérapie pendant plusieurs mois. Il ne travaille pas pendant un an et demi et vit grâce aux indemnités journalières de la Sécurité sociale.

Après avoir retrouvé le désir de bouger et de travailler, il obtient à nouveau un emploi intéressant dans le tourisme. C'est là que les ennuis commencent : au cours d'un voyage, il est victime de graves troubles de la mémoire. A tel point qu'il est rapatrié d'urgence. Après quelques investigations auprès de ses médecins, il réalise que ces troubles pourraient être liés au lymphome ou à la chimiothérapie qu'il avait subie. Mais on avait omis de l'informer de ces séquelles possibles...

Après une période de dépression, Francis s'engage comme volontaire dans une association de lutte contre le sida, puis passe un brevet de secourisme avec l'idée de devenir ambulancier. Mais il est refoulé quand il se présente à la sélection. Il semblerait que les questions qu'il a posées, concernant les vaccinations, aient permis de supposer qu'il était séropositif, ce qui aurait conduit à son éviction.

Malgré son désir de travailler et son dynamisme, Francis se trouve face à une situation d'échec. On peut espérer qu'avec l'aide d'organismes d'insertion professionnelle qui aident les personnes séropositives (voir pp. 34 à 36), il pourra « redémarrer » avec un maximum d'outils et d'informations.

Retour à un premier métier

Guy, 45 ans, était kinésithérapeute à l'Assistance Publique. Suite à l'annonce de sa séropositivité, en 1985, il change de profession pour travailler avec son ami en s'investissant dans un commerce d'objets de collection. A la suite du décès de son ami, en 1992, la santé de Guy se dégrade lentement. Il s'affaiblit considérablement, mais continue son activité.

En 1996, il est atteint d'une rétinite à CMV (lésion de l'œil, due au virus CMV). Il perd la vue de son œil droit. Pendant son hospitalisation, il n'interrompt pas son activité, sous le regard des infirmières qui s'étonnent : « Ici, c'est un hôpital, vous êtes là pour vous soigner, pas pour travailler ! » En effet, dès le matin, après avoir fait sa toilette, il s'habille et s'installe devant son ordinateur... Après six semaines d'hospitalisation, il reprend son travail au magasin. Pour ne pas être dépendant des horaires des infirmières, il apprend à effectuer lui-même les perfusions destinées à traiter la rétinite à CMV : deux heures le matin et deux heures le soir.

En juillet 1996, il débute une trithérapie avec antiprotéase. Ce traitement « remonte » rapidement son système immunitaire et lui permet d'arrêter les perfusions dès septembre. Trois facteurs vont l'inciter à reprendre son premier métier de kinésithérapeute, en s'installant à son compte : son commerce d'objets de collection perd de l'argent ; d'un autre côté, la santé de Guy s'améliore ; enfin, il rencontre un nouvel ami avec qui il retrouve une stabilité affective.

Guy entame alors une véritable course d'obstacles pour financer son installation. En effet, pour obtenir les crédits bancaires nécessaires et avoir la confiance d'un bailleur, il faut généralement justifier de revenus confortables. Guy réussit ce pari difficile en inversant les rôles : il se place en position de force, négociant si âprement les coûts et les conditions que ses interlocuteurs en oublient de lui demander toutes les pièces justificatives habituelles !

Aujourd'hui, complètement inséré dans le monde du travail, Guy en oublie presque la maladie, tout en se sentant plus proche et disponible pour écouter et accompagner ses patients.

Quelques conseils

PRATIQUE !

pour trouver ou garder un emploi

Vous souhaitez trouver un travail, changer d'orientation professionnelle ou, simplement, conserver votre emploi ? Cet article vous propose quelques réflexions. Elles n'ont pas valeur universelle : chaque personne, chaque situation, chaque employeur possède ses particularités. Mais il n'est pas inutile d'avoir des repères !

Rebondir

La revue *Rebondir*, disponible en kiosques et par voie postale, constitue un manuel de la recherche d'emploi. Le même éditeur propose des hors-série et des guides pratiques portant sur les techniques de recherche d'emploi (entretien d'embauche, bilan de compétence, CV, etc.), les droits (allocations chômage, formation, etc.), les métiers (fonction publique, tourisme, commerce, etc.).

Rebondir, 22, rue Saint-Amand, 75015 Paris, tél. : 01 56 56 68 68.



S'informer sur ses droits

Les revenus et le statut administratif que l'on a actuellement (par exemple l'AAH, Allocation aux adultes handicapés) risquent-ils d'être remis en cause par la recherche d'emploi ? Si c'est le cas, comment s'organiser pour s'assurer une certaine sécurité financière ? Quels revenus pourra-t-on obtenir - et pour combien de temps - à l'issue, par exemple, d'un contrat à durée déterminée ?

On peut s'informer auprès des organismes qui versent les prestations (assistante sociale de la Caisse d'allocations familiales pour l'AAH, de la Sécurité sociale pour la pension d'invalidité, etc.), ainsi que de l'Assédic pour connaître les droits aux allocations chômage (voir aussi *Retraiver, c'est tout un boulot !*, Remaides n° 29, pp. 26 à 28).

Il est utile de faire ses comptes, en recensant l'ensemble des prestations et avantages auxquels on a droit actuellement et en les comparant à ceux qu'on peut raisonnablement espérer.

Pour être aidé dans sa réflexion et ses démarches, on peut s'adresser aux associations de lutte contre le sida et aux organismes d'insertion professionnelle avec lesquels elles travaillent (voir encadré pp. 35, 36).

La piste « travailleur handicapé »

Les personnes séropositives peuvent demander la reconnaissance de la qualité

de travailleur handicapé. Elle permet d'obtenir des aides à la création d'entreprise, une exonération partielle de charges sociales pour l'employeur, des possibilités de formation, un soutien des organismes de placement, etc. La personne reste libre d'indiquer ou non son statut de travailleur handicapé à ses employeurs potentiels.

Pour s'informer, on peut s'adresser aux comités AIDES ainsi qu'à la Cotorep, 1^{ère} section (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ; coordonnées sur Minitel ou par les renseignements). Si l'on décide de déposer un dossier, il est conseillé de bien réfléchir à son projet professionnel, afin de bénéficier d'une orientation adaptée.

Parler avec son médecin

Parler avec son médecin (de ville ou d'hôpital) permet de mieux évaluer son état de santé. On réfléchira ensemble à la manière de rendre le traitement compatible avec les démarches professionnelles : peut-on simplifier les prises, éviter un effet secondaire gênant ? Comment s'organiser pour ne pas débuter en même temps un nouveau traitement et un nouvel emploi (ou une formation) ?

Le médecin peut apporter une aide précieuse dans plusieurs domaines, si on le lui demande : c'est lui qui complète le dossier de « travailleur handicapé » ; il peut se mettre en contact avec le méde-

AIDES et l'insertion professionnelle

Les comités AIDES peuvent vous donner des renseignements ou favoriser un contact avec des structures d'insertion sociale et professionnelle. De plus, des actions spécifiques ont été mises en place dans certains comités :

Accueil spécialisé pour l'insertion professionnelle :

- ✓ AIDES Bourgogne, 9, boulevard Jeanne-d'Arc, 21000 Dijon, tél. : 03 80 67 87 04 ;
- ✓ AIDES Languedoc-Méditerranée, 8, place Roger-Salengro, 34000 Montpellier, tél. : 04 67 34 03 76 (programme Interface activité) ;
- ✓ AIDES Aquitaine, 173 bis, rue Judaïque, BP 143, 33000 Bordeaux, tél. : 05 56 24 33 33 (programme Interface emploi) ;
- ✓ AIDES Lorraine Sud, 3, rue de Château-Salins, 54000 Nancy, tél. : 03 83 35 32 32 ;
- ✓ AIDES Lyon-Rhône-Ain, 93, rue Racine, 69100 Villeurbanne, tél. : 04 78 68 74 34 (programme Ulysse) ;
- ✓ AIDES Pays-de-Loire-Nord, 1, rue Joubert, 49100 Angers, tél. : 02 41 88 76 00.

Autres programmes :

- ✓ AIDES Auvergne, 9, rue de la Boucherie, 63000 Clermont-Ferrand, tél. : 04 73 99 01 01 (actions auprès des personnes précarisées) ;
- ✓ AIDES Vendée, 21, rue des Primevères, BP 605, 85015 La-Roche-sur-Yon Cedex, tél. : 02 51 47 78 88 et
- ✓ AIDES Pays-de-l'Adour, 21, rue Victor-Hugo, BP 8457, 64100 Bayonne, tél. : 05 59 59 35 19 (sensibilisation des acteurs locaux de l'insertion) ;
- ✓ AIDES Poitou-Charente, 8, place Richard-Cœur-de-Lyon, 86000 Poitiers, tél. : 05 49 45 17 91 (collaboration avec les collectivités territoriales concernant les contrats emploi-solidarité) ;

Et bientôt :

- ✓ AIDES Provence, 1, rue Gilbert-Dru, 13002 Marseille, tél. : 04 91 14 05 15 (projet important, proche d'Ulysse, le programme de AIDES Lyon-Rhône-Ain) ;
- Dans plusieurs autres comités, les négociations concernant la définition des projets sont en cours, notamment à AIDES Lorraine Nord, à Metz, à AIDES Armor, à Brest et Quimper, à AIDES région Centre, à Tours.

Quelques autres associations :

- ✓ Sol En Si (Solidarité enfants sida), tél. : 01 44 62 69 29 (coordination nationale ; locaux à Paris, Bobigny, Bois-Colombes, Marseille, Nice et Cayenne).
 - ✓ Dessine-moi un mouton, 35, rue de la Lune, 75002 Paris, tél. : 01 40 28 01 01.
- Sol En Si et Dessine-moi un mouton sont des associations destinées aux familles touchées par l'infection par le VIH.
- ✓ AAMIS (Accueil, aide aux malades, information sida), Le Phénix, 10, rue de Maeyeur, 06300 Nice, tél. : 04 93 55 90 35.

cin du travail, si nécessaire ; il peut prescrire un mi-temps thérapeutique, etc.

Dialoguer avec ses proches

Entamer un travail ou une formation modifie les relations que l'on entretient avec ses proches. Cela change les rapports financiers, l'organisation quotidienne, les sujets de discussion, etc.

Si l'on veut bénéficier du soutien de ses proches et éviter leurs réticences, il est conseillé d'en parler avec eux et de réfléchir ensemble à la manière de s'organiser.

La carte d'assuré social

La plupart des employeurs demandent la carte d'assuré social (bien qu'ils n'en aient pas le droit). Votre CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) doit, si vous le demandez, vous délivrer un double de la carte d'assuré social (ou de l'attestation Vitale) sans mention de l'affection de longue durée et du 100 % (Code de la Sécurité sociale, art. R 161-33-4).

L'obtention de ce double prend souvent plusieurs semaines. Si vous êtes pressé, dites à votre employeur que vous avez égaré votre carte d'assuré social et demandez à votre centre de Sécurité sociale une attestation temporaire, faite à la main.

Préparer les entretiens

Il est nécessaire de réfléchir à ce qu'on va dire concernant la période où l'on n'a pas travaillé. Certains employeurs feront preuve de compréhension si l'on indique que l'on a eu des problèmes de santé. Mais la plupart, au contraire, refuseront d'embaucher (en invoquant bien sûr un autre motif).

Il faut bien préparer ces entretiens. On peut en discuter avec ses proches, avec des volontaires d'association, des professionnels de l'insertion, avec d'autres personnes séropositives. On peut aussi « jouer » un entretien d'embauche avec un ami, l'un prenant le rôle du candidat, l'autre celui de l'employeur.

Réaliste, pas défaitiste !

Pour élaborer un projet professionnel, il est nécessaire de tenir compte de son état de santé, de ses compétences et du marché du travail. Mais il ne faut pas

renoncer à ses aspirations ! On aura plus d'énergie pour trouver un emploi et le garder si le poste possède un réel intérêt, s'il apporte des satisfactions personnelles. Pour atteindre son but, il est conseillé de construire une démarche par étapes. Pour cela, l'aide de spécialistes de l'insertion professionnelle est utile. Par exemple, si l'on n'a pas travaillé depuis longtemps, effectuer un stage ou une formation permettra de remettre à jour ses compétences et de se ré-habituer à un emploi du temps fixe, avant de chercher un emploi.

Mais on peut aussi se rendre compte que ce dont on a personnellement besoin n'est pas directement lié à un travail salarié et peut être obtenu par d'autres moyens, d'autres activités.

Les collègues

Mieux vaut généralement ne pas leur dire qu'on est séropositif, afin de se protéger des réactions de personnes mal informées (y compris lorsqu'on travaille dans le milieu médical), ainsi que des rumeurs qui peuvent parvenir à l'employeur. Cependant, si l'on est souvent absent pour maladie ou très fatigué, on peut avoir besoin de la compréhension de ses collègues et de ses supérieurs, de l'aide des représentants du personnel. Mais il convient de rester prudent : on peut, sans dire qu'on est séropositif, parler d'une maladie dont on souffre (hépatite, cancer, etc.). Discuter avec son médecin permet de préparer ce qu'on va dire. Par ailleurs, même si l'on a des collègues de travail compréhensifs, mieux vaut évi-

Quelques conseils

pour trouver ou garder un emploi

ter de leur parler trop souvent des difficultés que l'on vit : ils risquent de se lasser ou de s'épuiser.

Le médecin du travail

On n'a pas à l'informer du fait que l'on est séropositif. Cependant, la question se pose si l'on est fréquemment en arrêt de travail ou si, très fatigué, on a du mal à tenir son poste. Le médecin du travail peut alors apporter une aide en demandant une adaptation du poste de travail.

Il peut aussi solliciter l'axe maintien de l'Agefiph (organisme destiné à financer l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Pour cela, la personne devra d'abord être reconnue travailleur handicapé (voir paragraphe à ce sujet). Cependant, en cas d'urgence, cette reconnaissance peut être demandée après l'intervention de l'Agefiph.

L'axe maintien garantit les revenus de la personne, tout en permettant à l'employeur de la payer moins pour compenser la baisse de productivité (dans certains départements, des aménagements horaires sont possibles).

En revanche, il faut éviter que la mention « inaptitude » soit portée sur le certificat rédigé par le médecin du travail : elle autorise l'employeur à procéder au licenciement s'il ne trouve pas de possibilité de reclassement dans l'entreprise.

Avant d'entamer un dialogue avec le médecin du travail, il est conseillé d'en parler avec son médecin traitant : il pourra rédiger une lettre pour expliquer la situation... et rassurer son collègue, pas toujours bien informé sur l'infection par le VIH. Pour plus de détails, voir *Le médecin du travail*, ennemi ou allié dans *Remaides* n° 19, pp. 30 à 32.

Le médecin du travail peut aussi être consulté par l'intermédiaire de l'ANPE, lorsqu'on cherche un emploi ou qu'on veut se reconverter, afin d'évaluer l'aptitude physique aux métiers que l'on désire exercer et de connaître les difficultés que l'on peut rencontrer (vaccinations, etc.).

Le bilan de compétences

Lorsqu'on souhaite changer d'orientation professionnelle, il est conseillé de réaliser

un bilan de compétence avec un organisme spécialisé. Il existe de nombreux organismes de ce type, avec des approches différentes. Ce bilan représente ensuite un argument pour obtenir, par exemple, une formation ou une aide à la création d'entreprise.

Pour bénéficier d'un bilan de compétences, si l'on ne travaille pas, on s'adressera à l'ANPE (et à la Cotorep, si l'on est « travailleur handicapé »). Si l'on a un emploi, on effectuera la demande à son employeur, comme pour une formation, ou à l'institution qui collecte les fonds de formation (Fongecif, Promofaf, etc.). On en obtiendra les coordonnées auprès du service du personnel.

Thierry PRESTEL

Remerciements à Julien VITEAU,
Envol-Insertion

Envol-Insertion

Installée à Paris, Envol-Insertion est une association partenaire de AIDES. Cette structure a été créée pour aider les personnes atteintes par des maladies chroniques à évolution incertaine, comme l'infection par le VIH. En effet, les organismes de réinsertion professionnelle « classiques » ne sont pas toujours formés pour faire face à de telles situations. Les personnes séropositives demeurant en Ile-de-France et ayant le désir de trouver ou de reprendre un travail peuvent s'adresser à Envol : des entretiens permettent de s'informer et d'élaborer un parcours individuel où pourront, si nécessaire, prendre place des ateliers (expression, dynamisation, écriture, informatique, recherche d'emploi, etc.), ainsi qu'une expérience d'immersion en milieu du travail, dans un contexte adapté aux possibilités et à l'état de santé de chacun.

Envol-Insertion, 52, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris, tél. : 01 53 34 15 15.

